



DELIBERATION
N°47 du mardi 29 mai 2018

**OBJET – « SERVICE SAISONNIER DE
TRANSPORT PUBLIC ROUTIER NON URBAIN
DE PERSONNES: "NAVETTE ESTIVALE DE LA
HAUTE VALLEE DE LA CLAREE » : FIXATION
DES TARIFS**

Rapporteur : M. Olivier FONS

Le 29 mai 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 mai 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 9

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir :

- Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI
- Mme Fanny BOVETTO à M. Alain PROREL
- M. Yvon AIGUIER à Mme Nicole GUÉRIN
- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
- Mme Claude JIMENEZ à M. Mohammed DJEFFAL
- Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
- M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
- M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE
- M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

Depuis 2003, dans le cadre de l'opération Grand Site et afin de limiter les nuisances liées à la forte fréquentation automobile dans le Site Classé de la Vallée de la Clarée et de la Vallée Etroite, un système de transport en commun sous forme de navettes est mis en place pendant la saison estivale. Depuis 2017, la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération par convention de délégation de compétence avec la Région PACA (sur la base de l'article L1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Vu la convention de délégation de compétence d'organisation des services non urbains réguliers entre le Conseil Régional PACA et la Communauté de Communes du Briançonnais en date du 9 février 2018,

Considérant, la nécessité de fixer les tarifs appliqués aux usagers du service,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 15 mai 2018


Vu l'avis favorable du Bureau en date du 18 mai 2018,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Fixe comme suit les tarifs de la navette haute Vallée de la Clarée sur le parcours vers ou depuis la Haute-Vallée (Fontcouverte ou Laval) :
 - 3 € le trajet aller-simple,
 - 4 € l'aller-retour,
 - 18 € le carnet de 10 tickets,
- Décide de la gratuité pour :
 - Les enfants de – 12 ans ;
 - Les Guides et accompagnateurs sur présentation de leur carte professionnelle,
- Précise que dans le cas particulier du trajet Roubion / Ville Haute et Ville Haute / Roubion, le service est gratuit et les usagers sont autorisés à voyager sans ticket,
- Précise que les conditions tarifaires fixées ci-avant entreront en application le 15/07/18 et qu'elles pourront être modifiées par une nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Gérard FROMM.

Date affichage : **0 5 JUIN 2018**